

COLLEGE ELECTORAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA GLNF DU 4 FEVRIER 2012

En sa qualité de mandataire ad hoc de la Grande Loge Nationale Française, Maître Legrand a procédé à la convocation de l'assemblée générale ordinaire du 4 février 2012.

Elle a chargé la société CeCurity.com d'assurer, en tant que tiers extérieur de confiance, la logistique technique et électronique de cette assemblée générale. Cette mission recouvre l'envoi des convocations.

Conformément à l'article 1.2 du règlement intérieur de la GLNF, sont convoqués à cette assemblée, outre les « *membres de droit* », les « *membres délégués* » que sont « *le Vénérable Maître en fonction et le 1er surveillant de chaque Loge, en leur qualité de représentants de celle-ci* ».

Conformément aux instructions qui m'ont été transmises par Maître Legrand

- Ont été convoqués les Vénérables Maîtres et 1^{er} Surveillants des Loges, en fonction au 4 janvier 2012, pour les Loges ayant fait l'objet d'une installation depuis septembre 2011 ;
- N'ont pas été convoqués les représentants des Loges pour lesquelles est intervenu un retrait de Charte entre le 20 octobre 2010 et le 3 janvier 2012.
 - L'article 9.1 du Règlement Intérieur précise : « *Le retrait de la Charte entraine pour la Loge l'interdiction de se réunir* ».

En effet, Maître Legrand, ès qualités, investie par le Tribunal du seul pouvoir civil ou « profane », au sein de l'association, ne saurait se faire juge du bien-fondé ou de l'opportunité d'une décision prise par une autorité maçonnique. Elle ne peut que prendre acte d'une telle décision, qui s'impose à elle tant qu'elle n'a pas été annulée par l'autorité maçonnique compétente ou invalidée par une décision de justice exécutoire.

- Les représentants des Loges pour lesquelles il n'y a pas eu de retrait de Charte mais dont l'avis d'installation n'a pas été communiqué au siège de la GLNF ont la possibilité de m'adresser directement une copie de leur avis d'installation signé. Ils peuvent également prendre connaissance de la convocation et de l'ensemble des pièces jointes via la partie privative du site internet de la GLNF (www.glnf.asso.fr rubrique « se connecter »)

Arnaud Belleil
Directeur Général Adjoint
